

INNOSPEC INC. POLITIQUE SUR LES MINÉRAUX DE CONFLIT

1. Introduction

Les États-Unis et l'Union européenne ont adopté des lois (« **Lois sur les minéraux de conflit** ») qui visent à endiguer le commerce de certains métaux, à savoir la colombite-tantalite (coltan), la cassérite, l'or, la wolframite ou leurs dérivés, le tantale, l'étain et le tungstène (« **Minéraux de conflit** »), qui financent les conflits armés ou sont extraits au moyen du travail forcé.

Les lois sur les minéraux de conflit se concentrent sur les pays et les zones dont les ressources naturelles comprennent des minéraux de conflit et qui sont touchés par des conflits, qui ont une gouvernance et une sécurité faibles ou inexistantes, ou qui connaissent des violations systématiques généralisées du droit international, y compris des violations des droits de l'homme. Ces territoires comprennent la République démocratique du Congo, la République du Congo, la République centrafricaine, le Soudan du Sud, la Zambie, l'Angola, la Tanzanie, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda (« **Pays couverts** ») ainsi que d'autres territoires considérés par les autorités compétentes comme étant à haut risque.

Innospec Inc., y compris toutes ses filiales et sociétés affiliées (« **Innospec** »), s'engage à se conformer aux lois sur les minéraux de conflit, a défini ses attentes dans son code de conduite, disponible à l'adresse <https://innospec.com/about-us/corporate-governance/>, et a adopté la présente politique sur les minéraux de conflit (la « **Politique** ») dans le cadre de cet engagement.

2. Attentes relatives à la chaîne d'approvisionnement

a. Fournisseur du code de conduite

Comme indiqué dans le code de conduite des fournisseurs d'Innospec, Innospec attend de ses fournisseurs qu'ils partagent l'engagement d'Innospec envers un approvisionnement responsable, en fournissant des matériaux, des produits et des composants sans conflit et en exigeant de leurs propres fournisseurs qu'ils adoptent des politiques, des systèmes et des pratiques d'approvisionnement socialement responsables similaires. Les fournisseurs sont également tenus de répondre aux demandes d'Innospec et de fournir une certification soutenant leur engagement à être ou à devenir sans conflit, et de documenter le pays d'origine des minéraux de conflit qu'ils achètent. Le code de conduite des fournisseurs d'Innospec est disponible sur le lien suivant <https://innospec.com/about-us/supplier-relations/>.

b. Demandes d'informations aux fournisseurs

Innospec s'attend à ce que ses fournisseurs de matières premières, de produits chimiques et de composants fournissent rapidement un CMRT complet sur demande. Le CMRT est un modèle de rapport standardisé et gratuit disponible sur le lien <http://responsiblemineralsinitiative.org/conflict-minerals->

[reporting-template/](#) qui demande des informations pertinentes sur le contenu et la source des documents. Si nécessaire, le service de conformité juridique d'Innospec (« **Conformité juridique** ») émettra un CMRT à remplir, soit directement au fournisseur, soit au responsable Innospec concerné pour transmission ultérieure au fournisseur.

c. Mesures de diligence raisonnable en matière de traçage et d'approvisionnement de nouveaux matériaux

Lorsque Innospec achète directement des minéraux de conflit ou des produits contenant des minéraux de conflit ou leurs dérivés, Innospec attend de ses fournisseurs concernés qu'ils s'engagent à s'approvisionner de manière responsable et sans conflit en ces minéraux. Les fournisseurs d'Innospec doivent mettre en place une politique visant à garantir des chaînes d'approvisionnement sans conflit et doivent être disposés à certifier, comme condition expresse à l'achat d'Innospec, que les minéraux fournis sont sans conflit (c'est-à-dire que les minéraux ne proviennent pas d'un pays couvert ou d'un autre territoire à haut risque identifié, ou qu'ils proviennent de sources recyclées ou de déchets).

3. Évaluation et déclaration annuelles des minéraux de conflit

L'équipe de conformité juridique d'Innospec supervise un examen annuel pour déterminer si les minéraux de conflit étaient « nécessaires à la fonctionnalité ou à la production » de tout produit qu'Innospec a fabriqué, sous contrat de fabrication, vendu ou fourni au cours de l'année civile précédente. L'examen détermine également si des minéraux de conflit ont été importés par Innospec dans l'UE au cours de l'année civile précédente et, le cas échéant, s'ils ont été obtenus de manière responsable et ne proviennent pas de zones de conflit ou à haut risque. La déclaration annuelle d'Innospec sur les minéraux de conflit est publiée sur son site Web d'entreprise (voir la section sur les minéraux de conflit à l'adresse <https://innospec.com/about-us/supplier-relations/>).

Si nécessaire, des sources externes, notamment le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux provenant de zones de conflit ou à haut risque, sont consultées pour déterminer si une diligence raisonnable supplémentaire est appropriée.

4. Demandes sur les minéraux de conflit

Toutes les demandes de renseignements concernant les minéraux de conflit, y compris toute demande de clients demandant à Innospec de remplir un modèle de rapport sur les minéraux de conflit (« CMRT ») ou de confirmer ou de certifier que l'un des produits qu'Innospec fabrique ou fournit est exempt de minéraux de conflit (ou que tout contenu en minéraux de conflit a été obtenu de manière responsable), doivent être adressées à l'équipe de Conformité Juridique d'Innospec en cliquant sur le lien (ConflictMineralsGroup@Innospecinc.com).